



Vaujours, le 19 février 2025

Dossier suivi par :
Cabinet du Maire
N/Réf : DB/BG/005-2025

Monsieur François ASENSI
Mairie de Tremblay en France
18 bd de l'Hôtel de ville
93290 TREMBLAY EN FRANCE

Objet : Travaux boulevard Jacques Amyot

Monsieur le Maire,

Je souhaite répondre aux préoccupations exprimées dans votre courrier, récemment publié et visant les travaux sur les tampons d'assainissement du boulevard Jacques Amyot. En effet, ces travaux ne sont pas une option, mais bien une nécessité impérieuse pour garantir la sécurité et la tranquillité des riverains.

Le constat est alarmant. L'état défectueux des tampons cause des nuisances sonores considérables lorsque les véhicules les traversent. Ces nuisances sont devenues insupportables et nécessitent une intervention urgente. Les habitants attendent avec impatience que cette situation soit réglée.

J'ai donc pris l'initiative de me rapprocher du Territoire Grand Paris Grand Est, compétent en matière d'assainissement, afin d'organiser les travaux nécessaires. Malgré les efforts, la ville de Tremblay-en-France a tardé à répondre à la demande de déviation pour assurer un trafic fluide durant la période des travaux, ce qui a compliqué notre planification.

Je ne conteste pas que Grand Paris Grand Est ait pu prévenir les services de la ville de Tremblay-en-France tardivement et je le regrette sincèrement.

Le 10 février, nous avons un accord oral de principe de vos services et le 11 février, on nous faisait savoir que Tremblay-en-France s'opposait finalement aux propositions de déviation.

Nous nous attendions à beaucoup plus de coopération et de compréhension de la part d'une commune qui a causé beaucoup de dégâts sur nos mobiliers urbains et sur nos trottoirs lorsqu'elle a dévié la circulation sur le quartier du Vert Galant. D'autre part, des rues ont été barrées sans que nos services soient mis au courant.

Les alternatives proposées n'en sont pas puisqu'on nous demande de gêner les riverains la nuit et pour un coût supplémentaire non négligeable.





Enfin, repousser des travaux attendus depuis deux ans, des vacances de février aux vacances d'été, n'apporte aucun effet bénéfique notable sur le trafic routier.

Face à cette situation, j'ai décidé de maintenir la première phase des travaux pendant les vacances d'hiver, du 24 au 28/02/2025 sur le boulevard Jacques Amyot, angle rue Louis Dumas jusqu'au chemin de Villepinte.

La seconde phase sera, quant à elle, réalisée pendant les vacances de printemps.

Notre voirie n'étant pas adaptée à la circulation des poids lourds de plus de 3T5, la circulation leur est interdite depuis toujours, sauf desserte locale. Il n'y a donc pas de déviation de leur circulation sur Tremblay-en-France.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

